

Séance ordinaire du 6 octobre 2015

Article 2

Dispense de lecture et approbation du procès-verbal de la
séance ordinaire du 1^{er} septembre 2015

Projet de résolution

Résolution #CC15/16-10-...

**DISPENSE DE LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
ORDINAIRE DU 1^{er} SEPTEMBRE 2015**

ATTENDU l'article 170 de la Loi sur l'instruction publique;

ATTENDU QUE le texte du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} septembre 2015 du Conseil des commissaires, a été remis aux commissaires le jeudi 1^{er} octobre 2015.

SUR PROPOSITION DE, il est résolu.....

De dispenser la secrétaire générale de faire lecture dudit procès-verbal.

**PROVINCE DE QUÉBEC
CONSEIL DES COMMISSAIRES
DE LA COMMISSION SCOLAIRE
MARGUERITE-BOURGEOYS**

**Séance ordinaire
Ce 1^{er} septembre
2015
À 19 heures**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys, tenue au siège social, 1100, boulevard de la Côte-Vertu, Arrondissement Saint-Laurent, **CE 1^{er} JOUR DU MOIS DE SEPTEMBRE DEUX MILLE QUINZE À DIX-NEUF HEURES**, à laquelle sont présents : madame Diane Lamarche-Venne, présidente de la CSMB; madame Sarita Benchimol; madame Marie-Josée Boivin; madame Joanne Bonnici; monsieur Denis Brousseau; monsieur Claude Cuillerier; monsieur Christian Desjardins; madame Sonia Gagné-Lalonde, vice-présidente; madame Abi Koné; madame Stefana Lamasanu; monsieur Luc Landreville; madame Louise Leroux; madame Suzanne Marceau; madame Caroline Varin, tous commissaires élus formant quorum; ainsi que madame Karine Venne, commissaire représentant du comité de parents, ordre d'enseignement primaire; monsieur Jean-Marie Rugira, commissaire représentant du comité de parents, ordre d'enseignement primaire; monsieur Yves Pelletier, commissaire représentant du comité de parents, ordre d'enseignement secondaire.

Était absent : monsieur Ghislain Laporte, commissaire représentant du comité de parents et des parents d'élèves HDAA.

Assistaient également à la séance : monsieur Richard Guillemette, directeur général par intérim; maître Alain Gauthier, secrétaire général.

Étaient aussi présents : monsieur Jean-Pierre Bédard, directeur général adjoint, réseau A; monsieur Dominic Bertrand, directeur général adjoint, réseau C; madame Louise Gaudreault, directrice générale adjointe, réseau D et centres de formation générale pour adultes; monsieur Ayaz Poundja, directeur, service des ressources matérielles; monsieur Rémi Asselin, directeur, service des ressources informatiques; monsieur Martin Graton, directeur, service aux entreprises et de formation continue; madame Isabelle Garon, directrice adjointe, service des ressources matérielles; monsieur Jean-Michel Nahas, coordonnateur, Bureau des communications et des relations de presse; madame Marie-France Dion, secrétaire générale adjointe par intérim, secrétariat général; madame Geneviève Hotte, directrice, service de la planification stratégique, de la vérification interne et de l'organisation scolaire; madame Carole Vinet, agente de liaison auprès du Conseil des commissaires.

**Ouverture de la
séance**

Madame la présidente déclare la séance ouverte.

**Adoption de
l'ordre du jour**

CC15/16-09-009

SUR PROPOSITION DE monsieur Denis Brousseau, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour, tel qu'ainsi modifié :

- Après avoir ajouté, sous la rubrique **SERVICES ADMINISTRATIFS – Ressources matérielles**, le point 6.3 B) « Budget de rattrapage 25 millions – État de situation » (à la demande de madame Diane Lamarche-Venne);
- Après avoir ajouté, sous la rubrique **QUESTIONS DIVERSES**, le point 12 A) « Abrogation de la résolution CC14/15-12-078– Rémunération des membres du conseil des commissaires » (à la demande de madame Diane Lamarche-Venne);
- Après avoir ajouté, sous la rubrique **QUESTIONS DIVERSES**, le point 12 B) « Palmarès de La Presse » (à la demande de madame Karine Venne);
- Après avoir déplacé, à la fin de la séance et pendant un huis clos, les points 6.1 A) « Recommandation du comité de sélection pour le poste de directeur général ou de directrice générale de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys », 7 A) « Rapport du comité – Demande de révision de décision no 262 (art. 9, LIP) » et 12 A) « Abrogation de la résolution CC14/15-12-078– Rémunération des membres du conseil des commissaires » (à la demande de madame Diane Lamarche-Venne);
- Après avoir déplacé, au point 5.1 A) de la rubrique **SERVICES ÉDUCATIFS – Secteur des jeunes**, le point 10 D) « Capsule d'internationalisation » (à la demande de madame Diane Lamarche-Venne);

OUVERTURE DE LA SÉANCE

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2. DISPENSE DE LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 12 AOÛT 2015 ET DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 AOÛT 2015

3. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

4. CORRESPONDANCE

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

5. SERVICES ÉDUCATIFS

5.1 Secteur des jeunes

A) Capsule d'internationalisation

5.2 Secteur des adultes et de la formation professionnelle

6. SERVICES ADMINISTRATIFS

6.1 Ressources humaines

- A) Déplacé

6.2 Ressources financières et ressources informatiques

6.3 Ressources matérielles

- A) Projet d'amélioration énergétique – Octroi de contrat – Amendement à la résolution CC14/15-06-184 – Demande d'autorisation d'emprunt au MEESR
- B) Budget de rattrapage 25 millions – État de situation

7. SECRETARIAT GÉNÉRAL

- A) Déplacé
- B) Budget de partenariat des commissaires pour l'année 2015-2016

8. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

8.1 Organisation scolaire

- A) Critères d'inscription de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys pour l'année scolaire 2016-2017 – Adoption
- B) Critères d'inscription 2016-2017 – Collège Saint-Louis – Adoption
- C) Critères d'inscription 2016-2017 – École Guy-Drummond – Adoption
- D) Critères d'inscription 2016-2017 – École Jonathan – Adoption
- E) Critères d'inscription 2016-2017 – École Nouvelle-Querbes – Adoption
- F) Plan triennal de répartition et de destination des immeubles (PTRDI) 2015-2018 et liste des écoles et des centres – Adoption

8.2 Planification stratégique

8.3 Vérification interne et reddition de compte

8.3 Communications

8.4 Mesures d'urgence

9. TRANSPORT SCOLAIRE

20 h 30 – Pause (15 minutes)

10. RAPPORTS – DÉLÉGATIONS ET REPRÉSENTATIONS

- A) Délégués au CGTSIM
- B) Délégués à l'ACELF

C) Procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juin 2015, ajournée au 9 juin 2015 et au 30 juin 2015 du Comité exécutif

D) Déplacé

11. GÉNÉRALITÉ

A) Information de la présidence

B) Information du directeur général

C) Rapport sur les délégations de pouvoirs du directeur général pour la période du 11 au 21 août 2015

12. QUESTIONS DIVERSES

A) Déplacé

B) Palmarès de La Presse

13. INFORMATION

A) Tableaux comparatifs de la clientèle inscrite au secteur des jeunes pour les années scolaires 2013-2014, 2014-2015 et 2015-2016

6.1 A) Recommandation du comité de sélection pour le poste de directeur général ou de directrice générale de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys (confidentiel) (document déposé séance tenante)

7 A) Rapport du comité – Demande de révision de décision no 262 (art. 9, LIP) (confidentiel)

12 A) Abrogation de la résolution CC14/15-12-078– Rémunération des membres du conseil des commissaires

14. AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA SÉANCE

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Dispense de
lecture par le
secrétaire général**

CC15/16-09-010

ATTENDU l'article 170 de la Loi sur l'instruction publique;

ATTENDU QUE le texte des procès-verbaux de la séance extraordinaire du 12 août 2015 et de la séance ordinaire du 18 août 2015 du Conseil des commissaires, ont été remis aux commissaires le jeudi 27 août 2015;

SUR PROPOSITION DE madame Abi Koné, il est résolu à l'unanimité de dispenser le secrétaire général de faire lecture du procès-verbal.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Approbation du
procès-verbal de
la séance
extraordinaire du
12 août 2015 et
de la séance
ordinaire du 18
août 2015 du
Conseil des
commissaires**

CC15/16-09-011

**Affaires découlant
du procès-verbal**

Correspondance

**Période de
question du
public**

**Capsule
d'internationalisation**

**Projet
d'amélioration
énergétique –
Octroi de contrat
– Amendement à
la résolution
CC14/15-06-184
– Demande
d'autorisation
d'emprunt au
MEESR**

CC15/16-09-012

SUR PROPOSITION DE madame Abi Koné, il est résolu à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de de la séance extraordinaire du 12 août 2015 et celui de la séance ordinaire du 18 août 2015 du Conseil des commissaires, tel que déposés.

PROPOSITION ADOPTÉE.

Les commissaires n'ont rien de particulier à signaler.

Il n'y a pas de document de correspondance.

Il n'y a pas de question du public.

Monsieur Martin Graton fait état de la situation et des activités d'internationalisation de la CSMB, notamment, avec la Chine.

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Résolution CC14/15-06-184
- C) Articles 288 et 289, LIP

ATTENDU l'adoption de la résolution CC14/15-06-184 par le Conseil des commissaires à l'occasion de sa séance d'ajournement du 30 juin 2015;

ATTENDU QUE, par cette résolution, le Conseil des commissaires procédait, entre autre, à demander au MEESR l'autorisation d'emprunter le montant requis pour financer le projet d'amélioration énergétique envisagé;

ATTENDU QUE cette partie du dispositif de la résolution doit être corrigée pour refléter avec exactitude la demande d'autorisation adressée au MEESR;

ATTENDU, par ailleurs, qu'il y a lieu de corriger le montant estimé de l'emprunt;

ATTENDU les dispositions des articles 288 et 289 de la Loi sur l'instruction publique (LIP) et de l'article 77.1 de la Loi sur l'administration financière (LAF) qui gouvernent les demandes d'autorisation d'emprunt;

SUR PROPOSITION DE monsieur Yves Pelletier, il est résolu à l'unanimité :

D'amender le dispositif de la résolution CC14/15-06-184 de sorte que son premier paragraphe soit rescindé et remplacé par le suivant :

« De demander au ministre de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la recherche (MEESR) l'autorisation de procéder à un emprunt au montant de 22 963 140,00 \$, tel emprunt devant être entièrement remboursé à même les économies annuelles réalisées. »

PROPOSITION ADOPTÉE.

Budget de rattrapage 25 millions – État de situation

Madame Diane Lamarche-Venne demande s'il y a des nouvelles fraîches dans ce dossier.

Monsieur Ayaz Poundja répond que la reddition de compte a été faite au mois de mai.

Dans les circonstances, nous avons conservé une réserve et nous attendons toujours.

Madame Lamarche-Venne demande un état de situation en octobre sur ce budget et sur son incidence possible sur les priorités du budget courant.

Budget de partenariat des commissaires pour l'année 2015-2016

Document déposé :

A) Tableau « Budget de partenariat des commissaires – 2015-2016 »

CC15/16-09-013

ATTENDU la *Politique d'allocation pour les dépenses de fonction des commissaires*;

ATTENDU QUE cette politique s'applique, entre autres, aux frais de partenariat à titre de représentants de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys dans le milieu;

ATTENDU QU'il y a lieu de fixer annuellement les sommes dévolues à la présidente de la Commission scolaire et à chacun des commissaires;

ATTENDU QU'il y a lieu de fixer ces sommes pour l'année 2015-2016;

SUR PROPOSITION DE monsieur Denis Brousseau, il est résolu à l'unanimité :

D'affecter comme suit, au budget 2015-2016, les sommes maximales suivantes :

- 3500,00 \$, à la présidente, à titre de frais de représentation pour son mandat général et aux frais de partenariat;

- 500,00 \$, par commissaire élu de chacune des circonscriptions à titre de frais de partenariat;
- 125,00 \$, à chaque commissaire élu, par établissement de sa circonscription, à titre de frais de partenariat.

De prévoir un rappel, au 1^{er} juin 2016, afin d'aviser les personnes concernées que des sommes n'ont pas été utilisées dans leur budget de partenariat.

Dès le 15 juin 2016, de procéder à la redistribution des surplus non utilisés dans le budget de partenariat.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Critères
d'inscription de la
Commission
scolaire
Marguerite-
Bourgeoys pour
l'année scolaire
2016-2017 –
Adoption**

CC15/16-09-014

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Critères d'inscription 2016-2017
- C) Tableau synthèse des avis reçus lors de la consultation
- D) Avis reçus
- E) Résolution #CC14/15-05-150
- F) Article 239 de la Loi sur l'instruction publique

ATTENDU QUE la Commission scolaire doit déterminer chaque année les critères d'inscription pour ses écoles selon l'article 239 de la Loi sur l'instruction publique;

ATTENDU QUE le 5 mai 2015, le Conseil des commissaires a adopté, aux fins de consultation, par la résolution #CC14/15-05-150, les critères d'inscription de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys pour l'année scolaire 2016-2017;

ATTENDU QUE les critères d'inscription 2016-2017, ne font l'objet d'aucun changement par rapport aux critères d'inscription 2015-2016;

ATTENDU QUE l'application actuelle des critères d'inscription ne génère pas de difficulté particulière;

ATTENDU les avis émis par les instances consultées, soit le Comité central de parents, les Comités régionaux de parents, le Comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation et d'apprentissage, le Comité consultatif de gestion et le Syndicat de l'enseignement de l'Ouest de Montréal;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité de vérification - Finances et organisation scolaire;

SUR PROPOSITION DE madame Sonia Gagné-Lalonde, il est résolu à l'unanimité :

D'adopter les critères d'inscription de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys, pour l'année scolaire 2016-2017, le tout tel que déposé au soutien de la présente résolution, pour valoir comme si au long récité.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Critères
d'inscription
2016-2017 –
Collège Saint-
Louis – Adoption**

CC15/16-09-015

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Critères d'inscription 2016-2017 – Collège Saint-Louis
- C) Synthèse des avis reçus
- D) Avis reçus
- E) Résolution #CC14/15-05-151
- F) Extrait de l'article 240 de la Loi sur l'instruction publique

ATTENDU QUE, le 5 mai 2015, le Conseil des commissaires a adopté, aux fins de consultation, par la résolution #CC14/15-05-151, le projet de critères d'inscription 2016-2017 du Collège Saint-Louis;

ATTENDU QUE la Commission scolaire doit déterminer, chaque année, les critères d'inscription pour ses écoles à vocation particulière selon l'article 240 de la Loi sur l'instruction publique;

ATTENDU QUE ces critères doivent faire l'objet de consultation;

ATTENDU les avis émis par les instances consultées, soit le Comité central de parents, le Comité régional de parents du regroupement Sud, le Comité consultatif de gestion et le Syndicat de l'enseignement de l'Ouest de Montréal;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité de vérification - Finances et organisation scolaire;

SUR PROPOSITION DE madame Marie-Josée Boivin, il est résolu à l'unanimité :

D'adopter et de mettre en vigueur les critères d'inscription des élèves, pour l'année scolaire 2016-2017, au Collège Saint-Louis, le tout tel que déposé au soutien de la présente résolution, pour valoir comme si au long récit.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Critères
d'inscription
2016-2017 –
École Guy-
Drummond –
Adoption**

CC15/16-09-016

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Critères d'inscription 2016-2017 – École Guy-Drummond
- C) Synthèse des avis reçus
- D) Avis reçus
- E) Résolution #CC14/15-04-132
- F) Extrait de l'article 240 de la Loi sur l'instruction publique

ATTENDU QUE, le 7 avril 2015, le Conseil des commissaires a adopté, aux fins de consultation, par la résolution #CC14/15-04-132, le projet de critères d'inscription 2016-2017, de l'école Guy-Drummond;

ATTENDU QUE la Commission scolaire doit déterminer, chaque année, les critères d'inscription pour ses écoles à vocation particulière selon l'article 240 de la Loi sur l'instruction publique;

ATTENDU QUE ces critères doivent faire l'objet de consultation;

ATTENDU les avis émis par les instances consultées, soit le Comité central de parents, le Comité régional de parents du regroupement Nord, le Comité consultatif de gestion et le Syndicat de l'enseignement de l'Ouest de Montréal;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité de vérification - Finances et organisation scolaire;

SUR PROPOSITION DE monsieur Luc Landreville, il est résolu à l'unanimité :

D'adopter et de mettre en vigueur les critères d'inscription des élèves, pour l'année scolaire 2016-2017, à l'école Guy-Drummond, le tout tel que déposé au soutien de la présente résolution, pour valoir comme si au long récité.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Critères
d'inscription
2016-2017 –
École Jonathan –
Adoption**

CC15/16-09-017

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Critères d'inscription 2016-2017 – École Jonathan
- C) Synthèse des avis reçus
- D) Avis reçus
- E) Résolution #CC14/15-04-133
- F) Extrait de l'article 240 de la Loi sur l'instruction publique

ATTENDU QUE, le 7 avril 2015, le Conseil des commissaires a adopté, aux fins de consultation, par la résolution #CC14/15-04-133, le projet de critères d'inscription 2016-2017, de l'école Jonathan;

ATTENDU QUE la Commission scolaire doit déterminer, chaque année, les critères d'inscription pour ses écoles à vocation particulière selon l'article 240 de la Loi sur l'instruction publique;

ATTENDU QUE ces critères doivent faire l'objet de consultation;

ATTENDU les avis émis par les instances consultées, soit le Comité central de parents, le Comité régional de parents du regroupement Nord, le Comité consultatif de gestion et le Syndicat de l'enseignement de l'Ouest de Montréal;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité de vérification - Finances et organisation scolaire;

SUR PROPOSITION DE monsieur Christian Desjardins, il est résolu à l'unanimité :

D'adopter et de mettre en vigueur les critères d'inscription des élèves, pour l'année scolaire 2016-2017, à l'école Jonathan, le tout tel que déposé au soutien de la présente résolution, pour valoir comme si au long récité.

PROPOSITION ADOPTÉE.

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Critères d'inscription 2016-2017 – École Nouvelle-Querbes
- C) Synthèse des avis reçus
- D) Avis reçus
- E) Résolution #CC14/15-04-134
- F) Extrait de l'article 240 de la Loi sur l'instruction publique

ATTENDU QUE, le 7 avril 2015, le Conseil des commissaires a adopté, aux fins de consultation, par la résolution #CC14/15-04-134, le projet de critères d'inscription 2016-2017, de l'école Nouvelle-Querbes;

ATTENDU QUE la Commission scolaire doit déterminer, chaque année, les critères d'inscription pour ses écoles à vocation particulière selon l'article 240 de la Loi sur l'instruction publique;

ATTENDU QUE ces critères doivent faire l'objet de consultation;

ATTENDU les avis émis par les instances consultées, soit le Comité central de parents, le Comité régional de parents du regroupement Nord, le Comité consultatif de gestion et le Syndicat de l'enseignement de l'Ouest de Montréal;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité de vérification - Finances et organisation scolaire;

SUR PROPOSITION DE monsieur Luc Landreville, il est résolu à l'unanimité :

D'adopter et de mettre en vigueur les critères d'inscription des élèves, pour l'année scolaire 2016-2017, à l'école Nouvelle-Querbes, le tout tel que déposé au soutien de la présente résolution, pour valoir comme si au long récité.

PROPOSITION ADOPTÉE.

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2015-2016, 2016-2017 et 2017-2018 et liste des écoles et des centres
- C) Synthèse des avis reçus
- D) Avis reçus
- E) Résolution #CC14/15-05-152
- F) Articles 193 et 211 de la Loi sur l'instruction publique

**Critères
d'inscription
2016-2017 –
École Nouvelle-
Querbes –
Adoption

CC15/16-09-018**

**Plan triennal de
répartition et de
destination des
immeubles
(PTRDI) 2015-
2018 et liste des
écoles et des
centres –
Adoption

CC15/16-09-019**

ATTENDU QUE le 5 mai 2015, le Conseil des commissaires adoptait, pour consultation, par la résolution #CC14/15-05-152, le projet du Plan triennal de répartition et de destination des immeubles (PTRDI) 2015-2018 et la liste des écoles et des centres;

ATTENDU QUE l'article 193 de la Loi sur l'instruction publique prescrit la consultation du Comité central de parents sur ce plan et la liste des écoles et des centres;

ATTENDU QUE l'article 211 de la Loi sur l'instruction publique prescrit que la Commission scolaire doit adopter, chaque année, le Plan triennal de répartition et de destination des immeubles (PTRDI) et la liste des écoles et des centres, après consultation auprès de la communauté métropolitaine de Montréal et des villes concernées;

ATTENDU QUE le Comité central de parents, les villes recoupant en tout ou en partie le territoire de la Commission scolaire et de la communauté métropolitaine de Montréal ainsi que le Comité consultatif de gestion ont été consultés;

ATTENDU les avis favorables reçus;

ATTENDU la recommandation du Comité de vérification-Finances et organisation scolaire ;

SUR PROPOSITION DE madame Marie-Josée Boivin, il est résolu à l'unanimité :

D'adopter le Plan triennal de répartition et de destination des immeubles (PTRDI) 2015-2016, 2016-2017 et 2017-2018 et la liste des écoles et des centres de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys, tel que déposé au soutien de la présente résolution, pour valoir comme si au long récité.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Délégués au
CGTSIM**

Les commissaires n'ont rien de particulier à signaler.

**Délégués à
l'ACELF**

Madame Abi Koné donne certaines informations qu'elle a reçues de l'ACELF. Elle fait remarquer que le 8 septembre prochain se tiendra la journée internationale de l'alphabétisation.

La fondation pour l'alphabétisation a maintenant une nouvelle directrice en la personne de madame Caroline Varin.

Procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juin 2015, ajournée au 9 juin 2015 et au 30 juin 2015 du Comité exécutif

Les commissaires n'ont rien de particulier à signaler.

Information de la présidence

Madame Diane Lamarche-Venne précise que les documents de déclaration de conflits d'intérêts qui leur est remis ce soir doit être complété et retourné au Secrétariat général au plus tard, dans les deux prochaines semaines.

Information du directeur général

Il n'y a pas de point d'information.

Rapport sur les délégations de pouvoirs du directeur général pour la période du 11 au 21 août 2015

Les commissaires n'ont rien de particulier à signaler.

Huis clos

CC15/16-09-020

ADVENANT 19 h 52, **SUR PROPOSITION DE** madame Marie-Josée Boivin, il est résolu à l'unanimité que les commissaires siègent à huis clos.
PROPOSITION ADOPTÉE.

Retour en séance délibérante

CC15/16-09-021

ADVENANT 21 h 35, **SUR PROPOSITION DE** monsieur Claude Cuillerier, il est résolu à l'unanimité que les commissaires siègent de nouveau en séance délibérante.
PROPOSITION ADOPTÉE.

Rapport du comité – Demande de révision de décision no 262 (art.9, LIP)

CC15/16-09-022

Document déposé :

A) Rapport du Comité rédigé par monsieur Rémi Poliquin

ATTENDU la demande de révision de décision de S.S. mère et de l'enfant P.N.;

ATTENDU les dispositions des articles 9 à 12 de la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU QUE cette démarche a été jugée recevable par M^e Alain Gauthier, secrétaire général de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys;

ATTENDU la formation du Comité de révision par M^e Alain Gauthier, secrétaire général;

ATTENDU QUE ce Comité de révision a siégé et qu'il a entendu les représentations des parties à la cause;

ATTENDU la recommandation unanime du Comité de révision;

SUR PROPOSITION DE monsieur Luc Landreville, il est résolu à l'unanimité :

Que, dans le meilleur intérêt de l'élève, le Conseil des commissaires endosse pleinement les conclusions et recommandations du rapport du comité de révision; et

Que la décision rendue soit maintenue, au motif qu'elle était bien justifiée car mieux adaptée aux besoins de l'enfant que la classe langagière ou la classe d'adaptation, ce qui milite en faveur de la classe communication et rencontre les besoins réels de l'enfant en lui permettant de progresser dans son cheminement scolaire.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Abrogation de la
résolution
CC14/15-12-078–
Rémunération des
membres du
conseil des
commissaires**

CC15/16-09-023

Documents déposés :

- A) Article 75 de la LIP;
- B) Décret 571-2015;
- C) Tableaux « Rémunération des commissaires (actuelle) » et « Rémunération des commissaires (prévisionnelle) »

ATTENDU les dispositions de l'article 175 de la LIP concernant la rémunération des membres du conseil des commissaires;

ATTENDU les dispositions du décret 571-2015, en vigueur depuis 1^{er} juillet 2015;

ATTENDU en conséquence, qu'il convient de modifier la rémunération des membres du conseil des commissaires conformément audit décret;

SUR PROPOSITION DE madame Diane Lamarche-Venne, il est résolu à l'unanimité :

D'abroger la résolution CC1415-12-078;

De fixer la rémunération des membres du conseil des commissaires conformément à la répartition prévue au tableau « Rémunération des commissaires (prévisionnelle) » déposé au soutien de la présente résolution, pour valoir comme si au long récit, et ce, rétroactivement au 1^{er} juillet 2015;

De réserver un montant de 13 618\$, en vue de la rémunération pour la présence des membres désignés aux Comités de travail :

De payer un montant de 50\$ aux membres des Comités de travail, moyennant confirmation de leur présence, selon le jugement du président du Comité de travail;

De mandater le président de chacun des Comités de travail pour attester de la présence des membres désignés.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Recommandation
du comité de
sélection pour le
poste de directeur
général ou de
directrice
générale de la
Commission
scolaire
Marguerite-
Bourgeoys**

CC15/16-09-024

Documents déposés :

- A) Sommaire;
- B) Résolution CC15/16-08-003 adoptée le 12 août 2015;
- C) Curriculum Vitae.

ATTENDU QUE monsieur Yves Sylvain, directeur général de la Commission scolaire, a quitté ses fonctions en date du 10 août 2015;

ATTENDU les modalités adoptées en lien avec son remplacement;

ATTENDU le mandat confié par le Conseil des commissaires au comité de sélection, par la résolution CC 15/16-08-003, adoptée le 12 août 2015;

ATTENDU les politiques de recrutement, sélection et engagement ainsi que le cadre de gestion de ces politiques adoptées par le Conseil des commissaires;

ATTENDU les rencontres et échanges du comité de sélection;

ATTENDU la recommandation unanime du comité de sélection;

SUR PROPOSITION DE madame Diane Lamarche-Venne, il est résolu à l'unanimité :

De nommer monsieur Dominic Bertrand au poste de directeur général de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys, à compter du 2 septembre 2015.

De mandater la présidente de la Commission scolaire pour négocier et conclure les conditions du contrat à intervenir entre la Commission scolaire et monsieur Dominic Bertrand, le tout, conformément aux dispositions du Règlement déterminant certaines conditions de travail des hors cadres des commissions scolaires et du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal et de la Politique de gestion des hors cadres.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Palmarès de La
Presse**

Madame Karine Venne fait brièvement état de du palmarès des écoles publiques primaires de la grande région de Montréal, aux épreuves du MEESR, palmarès publié dans le journal La Presse.

Les membres du Conseil des commissaires échangent sur la question.

**Levée de la
séance**

ADVENANT 21 h 47, la séance est levée.

La présidente

Le secrétaire général